



Motion des élus de la montagne
28^e congrès - Bastelica (Corse-du-Sud) – 26 octobre 2012

La filière bois forêt, véritable enjeu économique en zone de montagne

Considérant que le régime forestier constitue une garantie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, domaniales et communales,

Considérant que la loi confie à l'Office National des Forêts, dont c'est la mission première, la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts publiques,

Considérant que la mobilisation de la ressource et le développement des industries de transformation sont facilitées par une approche territoriale associant les différentes catégories d'acteurs,

Considérant que le bois, prélevé et transformé localement, apporte de la valeur ajoutée dans les territoires et crée des emplois non délocalisables,

Considérant que des moyens sont indispensables au renouvellement des peuplements forestiers, dans les forêts de protection qui apportent de multiples services à la société,

L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'État d'intervenir pour :

Réaffirmer avec force l'importance du régime forestier et de sa mise en œuvre dans les forêts publiques,

Renforcer les politiques forestières de massif visant à mobiliser les différentes catégories d'acteurs, à valoriser la ressource en bois et à renforcer la filière pour contribuer à l'aménagement et au développement durable des zones de montagne.

Créer un fond au bénéfice du renouvellement des peuplements forestiers de montagne.